

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 11 décembre 2018

CP2018_12_7
id. 4316

L'an deux mille dix huit, le onze décembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. HENRYOT (pouvoir à Mme MAURIEGE), Mme JALAISE (pouvoir à M. MARDEGAN)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**TARN ET GARONNE HABITAT
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
POUR L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION
DE 7 LOGEMENTS COLLECTIFS (5 PLUS ET 2 PLA)I
831 ROUTE D'ALBI À SAINT-NAUPHARY**

Monsieur le Président soumet à l'examen de la commission permanente, une demande de garantie d'emprunt présentée par Mme la Présidente de Tarn et Garonne Habitat. Elle concerne 7 logements collectifs faisant partie d'une opération de

construction d'un ensemble immobilier, situé 831 route d'Arbi à Saint Nauphary, comprenant un centre médical, des commerces et 8 logements dont 1 destiné à la vente.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 620 889 €, fait apparaître le détail suivant :

* Prêt CDC PLAI sur 40 ans	104 486 €
* Prêt CDC PLUS sur 40 ans	275 280 €
* Subvention CD 82	26 670 €
* Subvention Etat T1 et T2	653 €
* Subvention Etat	13 800 €
* Prêt 1,58 % sur 30 ans	200 000 €
Total	620 889 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt d'un montant de 379 766 €.

Les conditions actuelles de cet emprunt à réaliser auprès de la caisse des dépôts et consignations sont définies dans le contrat n° 76714.

La garantie sollicitée du Département porte, en application de la délibération du Conseil départemental en date du 5 avril 2017, sur une somme de 151 906,40 €, soit 40 % d'un montant global de 379 766 €, le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération se portant garant à hauteur de 60 % de la totalité du prêt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 18 octobre 2018.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 5 avril 2017 ci-dessus rappelée,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à Tarn-et-Garonne Habitat, pour l'opération de construction de 7 logements collectifs (5 PLUS et 2 PLAI), situés 831 route d'Albi à Saint-Nauphary, la garantie du Département à hauteur de 151 906,40 €, soit 40 % de l'emprunt souscrit ;
- Précise que le Grand Montauban-Communauté d'Agglomération se porte garant à hauteur de 60 % de la totalité du prêt souscrit conformément à la délibération du conseil municipal en date du 18 octobre 2018 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC